Image not found or type unknown

Separation droit au logement

Par **abtan**, le **15/03/2014** à **07:58**

bonjour

je vis avec ma concubine depuis 25 ans sans etre mariee.elle est proprietaire de l'appartement que nous occupons ensemble et nous avons eu un enfant qui est marie. je suis officiellement domicilie a cette adresse depuis 25 ans. "impots; banque, fiches de paie, carte d'identite etc...

Ma question est : peut elle me renvoyer du domicile sans preavis et sans aucuns recours pour moi.

merci pour votre aide

Par **domat**, le **15/03/2014** à **09:28**

bjr,
vous n'avez aucun droit sur ce logement.
donc oui votre concubine peut vous demander de partir quand elle le veut comme vous pouvez partir quand vous voulez.
c'est le principe de l'union libre.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés